

VILLE  
DE FABRÈGUES

Ville de Fabrègues  
Hotel de Ville  
8, rue Paul-Doumer  
B.P.11  
34690 Fabrègues

Tél: 04 67 85 11 57  
Fax: 04 67 85 19 21

[www.fabregues.fr](http://www.fabregues.fr)

Dossier suivi par :

Service de la  
Vie Scolaire

Espace Solidarité  
15, bis rue Paul-Doumer

04 67 85 55 26  
04 67 85 08 91

[vie.scolaire@fabregues.fr](mailto:vie.scolaire@fabregues.fr)

Chers parents,

En cette fin d'année scolaire nous souhaitons vous informer au plus tôt des nouveaux rythmes, tant scolaires que péri et extrascolaires, de la prochaine rentrée de septembre.

En effet le gouvernement par son décret de juin 2017 a ouvert la possibilité pour les communes de revenir à la semaine des 4 jours. Nous ne souhaitons pas mener cette réforme dans la précipitation et nous avons exprimé le souhait de consacrer l'année scolaire 2017/2018 à la concertation avec l'ensemble de nos partenaires. Les Comités de Pilotage (COFIL) ont favorisé ce dialogue, et les conseils d'école ont validé cette nouvelle organisation. A ce titre nous profitons de ce courrier pour remercier l'ensemble des acteurs éducatifs; directrices (eur), enseignants, partenaires institutionnels, parents d'élèves, agents municipaux, qui grâce à une collaboration active, constructive et cordiale, nous ont permis de mener à bien et dans les meilleurs délais cette nouvelle réforme. Enfin, nous espérons que ces nouveaux rythmes répondront aux attentes du plus grand nombre, mais surtout favoriseront le bien-être des enfants de notre commune. Vous trouverez donc annexé à ce courrier, un document vous présentant dans le détail l'ensemble des nouveaux horaires.

Le Portail Famille que nous allons continuer d'améliorer vous permettra toujours ; d'inscrire vos enfants à l'année, avec modification possible huit jours à l'avance, et également de régler vos factures en ligne (paiement sécurisé). Un guide pour vous aider dans vos démarches, et les règlements de fonctionnement des structures, sont à votre disposition au bureau de la Vie scolaire ou sur le site internet de la commune [www.fabregues.fr](http://www.fabregues.fr).

Nous vous rappelons qu'en cas d'allergie avérée, la mise en place d'un Protocole d'Accueil Individualisé (P.A.I.) reste obligatoire, afin d'accueillir vos enfants dès la rentrée en toute sécurité. Si besoin et afin de vous accompagner dans vos démarches nous vous invitons à vous rapprocher des directrices (eur) d'école, de la Vie scolaire ou de la PMI Pignan (pour les maternels).

Les services municipaux, dont le bureau de la Vie scolaire, et nous-mêmes restons à votre écoute et à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

En vous remerciant de votre attention, nous vous souhaitons de bonnes vacances, et vous prions de croire, chers parents, en l'assurance de nos sentiments les meilleurs et les plus dévoués.

Le maire adjoint,  
déléguée aux affaires scolaires,

**Edith TRUC**



Le maire,  
Conseiller départemental,

**Jacques MARTINIER**